

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/09/71

Date de convocation
20 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre
le **LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
24 septembre 2024

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 18

Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -

Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -

Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Madame Micheline LAURENT

Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS

Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET

Madame Chantal DECOQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Monsieur Thierry IMBERT

Monsieur Hubert CHIVET

Madame Sandrine SERGEANT

NM

Secrétaire de séance :

Monsieur Guy BRAS

Objet : Remboursement de participation aux Accueils Collectifs de Mineurs

Monsieur le Maire expose :

Lors des activités de loisirs des vacances d'Été 2024, des enfants inscrits n'ont pu fréquenter les activités de loisirs en raison d'empêchements dûment justifiés auprès des services de la ville.

Les familles ont demandé le remboursement des frais engagés conformément au règlement intérieur.

Il s'agit de :

- Madame KUDRAVETS Elodie, domiciliée 445 rue Médiolanaise Apt 25 bât C - 62223 Saint-Nicolas-lez-Arras, pour l'enfant KUDRAVETS Anton pour une participation d'un montant de 41.50 euros.

- Madame GALLET Angélique, domiciliée 24 rue du Zodiaque-62223 Saint-Nicolas-lez-Arras, pour les enfants JEDAINI Aya et JEDAINI Karamallah pour une participation d'un montant de 46.00 euros.
- Madame LEPOIVRE Manon, domiciliée 451 rue Médiolanaise - 62223 Saint-Nicolas-lez-Arras, pour l'enfant FRANCOIS Victoria pour une participation d'un montant de 41.50 euros.

Il vous est proposé :

- D'autoriser le remboursement des familles.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 1^{er} octobre 2024
Le Maire,
Alain CAYET.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Cayet', is written over the printed name of the Mayor. The signature is fluid and extends across the right side of the page.